



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Pour le territoire de la Communauté de
communes du Béarn des gaves**

Le 13 septembre 2021



ENTRE

- **La Communauté de communes du Béarn des gaves,**
Représentée par son Président, M. Jean LABOUR, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du 2 juillet 2021 ;
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par Mme Anna Nguyen Sous-Préfète du département des Pyrénées-
Atlantiques,
Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la
Communauté de communes du Béarn des gaves.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux :

1 – A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 – Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès aux services, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 – Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Béarn des gaves, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- Convention d'adhésion et prochainement convention ORT « Petites Villes de Demain »
- Labellisation « France Service » en cours,
- Labellisation « France Numérique ».

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projet aux crédits de l'État et de ses opérateurs.



Le CRTE est un contrat évolutif, qui s'échelonne sur six années.

La Communauté de communes du Béarn des gaves a souhaité s'engager dans cette démarche.

Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUI(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté de communes du Béarn des gaves

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de communes du Béarn des gaves autour de projets concrets.



Article 2 – Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

Les actions inscrites dans le CRTE devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables.

Si la CCBG ne s'inscrit pas aujourd'hui dans un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), elle mène toutefois une politique volontariste en termes de préservation de l'environnement. A ce titre, elle poursuit sa réforme du Service Public de Gestion des Déchets par le déploiement de la Redevance Incitative sur l'ensemble de son périmètre. Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des communes du Béarn des gaves sera assujéti à la redevance incitative, finalisant sa démarche de réduction de la production des déchets et de prévention.

2.2 Stratégie de développement économique

Le CRTE se construira à l'aube des enjeux mis en exergue dans les schémas stratégiques de développement économique et touristique votés respectivement par l'assemblée communautaire les 27/10/2017 et 18/12/2020.

2.3 Stratégie de cohésion du territoire

Le CRTE permettra de mener une réflexion sur la stratégie de cohésion territoriale adaptée, à mettre en œuvre en Béarn des gaves.

Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté



de communes du Béarn des gaves sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

Action n°1 : Créer les conditions d'un territoire d'accueil par des services à la population de qualité – *Indicateurs de population INSEE*

Action n° 2 : Favoriser un développement économique entre tradition et innovation

– *Indicateurs : taux d'installation des entreprises artisanales, commerciales et agricoles sur le territoire*

Action n°3 : Créer les conditions d'une destination de tourisme durable

– *Indicateurs : augmentation des taux d'occupation des hébergements – Taxe de séjours*

Les projets structurants du territoire pour conduire sa transformation à moyen et long terme sont les suivants :

Projet 1 : Réhabilitation d'anciennes usines comprenant un volet de dépollution (amiante) et de production d'énergies renouvelables visant une conversion en lieu de manifestations culturelles et sociales à Sauveterre-de-Béarn

Projet 2 : La Halle de la Station de la CC du Béarn des gaves.

Projet 3 : La Maison de la Blonde d'Aquitaine de la CC du Béarn des gaves.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation seront reprises dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.



Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

5.2. La Communauté de communes du Béarn des gaves

En signant ce CRTE, la Communauté de communes du Béarn des gaves assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.



La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observation des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national, ...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation



Les représentants de l'État et de la Communauté de communes du Béarn des gaves mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes du Béarn des gaves ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins une 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolutions du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, ...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de communes du Béarn des gaves.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.



Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.



Signé le 13 septembre 2021

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Représenté par

Mme la sous-préfète
d'Oloron Sainte Marie

Anna Nguyen

**Le Président de la Communauté de
communes du Béarn des gaves**

**Communauté de Communes
du Béarn des Gaves**

Jean Labour



Annexes

Annexe 1 – Diagnostic et projet de territoire

Diagnostic territorial.

La Communauté de communes du Béarn des gaves (CCBG) est un ensemble de 53 communes situé au cœur du département des Pyrénées-Atlantiques.

Elle se trouve à 40 kilomètres de Bayonne (60 depuis Navarrenx) ; 30 kilomètres de Pau (45 depuis Salies ou Sauveterre) et 30 kilomètres de Dax (50 depuis Navarrenx).

La Communauté de communes tire son nom des trois gaves qui traversent son territoire : le gave de Mauléon (communément appelé Saison), le gave d'Oloron et le gave de Pau. L'ensemble du territoire relève du piémont pyrénéen, ce qui en fait un espace naturel propice aux activités de plein air.

La CCBG s'articule autour de trois communes-centres : Navarrenx (Plus Beau Village de France, dont les remparts classés en font une des premières cités bastionnées de France) ; Sauveterre-de-Béarn (Petite Cité de Caractère, possédant plusieurs monuments classés) et Salies-de-Béarn (Cité du Sel et station thermale). Ces trois communes concentrent la majorité des services de proximité et l'ensemble des services administratifs de la collectivité.

Le territoire est desservi par la sortie 7 de l'autoroute A64, au niveau de Salies-de-Béarn, et une seconde sortie de cette même autoroute est en projet au niveau de Carresse-Cassaber. Un réseau fourni de routes départementales (dont la D23, la D933 ou encore la D936) et d'axes communaux complètent la desserte automobile. Les liaisons ferroviaires les plus proches passent par la Gare TGV d'Orthez et les gares TER de Puyoô, Oloron et Peyrehorade. Le territoire est également à équidistance des aéroports de Biarritz-Pays Basque et Pau-Pyrénées (environ 45 minutes).

I/ Démographie.

I.1 : Évolution du nombre d'habitants.



La population totale de la CCBG est de 17 976 habitants (au titre des populations légales de 2018, issues du décret n°2020-1706 du 24 décembre 2020), marquant une forte augmentation (+456 habitants) par rapport à l'année 2017.

Cette augmentation, qui intervient après une période 2012-2017 de diminution de la population, est le fait d'un solde migratoire positif (en moyenne +0,5% sur 2012-2017, en augmentation attendue sur les années 2018-2023), malgré un solde naturel négatif (en moyenne -0,7% sur 2012-2017).

Le ressenti des élus du territoire est celui d'une nouvelle augmentation, due à la crise sanitaire, avec un taux de renouvellement élevé et une forte demande de bâti (pour l'achat ou la location) et de foncier à bâtir. Ce ressenti concerne surtout les communes se trouvant sur le passage des départementales D933 et D936, ainsi que les communes se trouvant en proximité immédiate d'un des trois bourgs-centres.

1.2 : Pyramide des âges.

Le constat actuel d'un vieillissement de la population, la part des personnes de 60 à 74 ans étant passée de 19,5% à 22,5% entre 2012 et 2017, oblige à la prise en compte de cette donnée pour la mise en place des politiques locales, notamment en matière de santé, de logement et mobilité.

Des politiques sont déjà mises en place au niveau de la Communauté de communes et des communes membres, à la fois au bénéfice des personnes âgées (soutien aux CCAS/CIAS, logements adaptés, ...) mais également pour fixer les populations de famille et de jeunes actifs sur le territoire (accueils de loisirs, mode de garde collectifs et individuels, équipements sportifs et de loisirs, enseignement musical, ...).

1.3 : Logement.

En Béarn des gaves, le paysage immobilier est principalement composé de propriétaires occupants (72,2% du parc immobilier sur le territoire), à un taux bien supérieur à la moyenne dans le département (61,2%). Le parc de logement est composé en très grande majorité de maisons individuelles (81,4%), possédant souvent 5 pièces ou plus (58,1% des maisons individuelles).

Dans le même temps, le nombre de logement a progressé, passant de 9 113 en 2006 à 10 298 en 2020, avec un taux de vacance de 12% en 2017. Cette augmentation a mécaniquement conduit à une augmentation des surfaces artificialisées dans le territoire, passant de 1 1157 à 1 337 hectares entre 2006 et 2018 (CLC 2018).

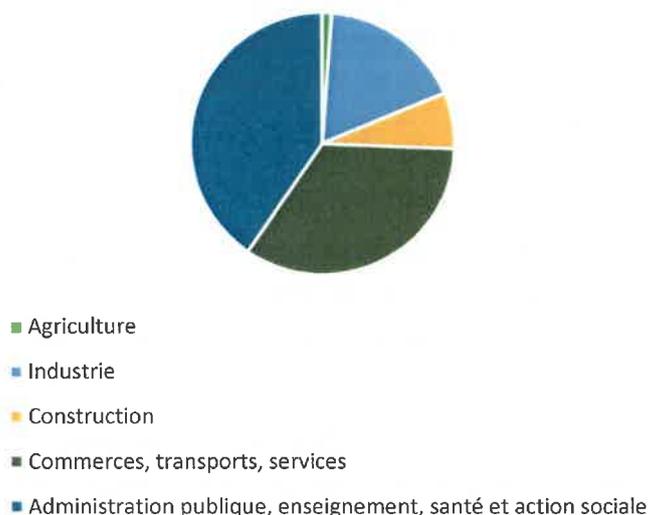
II/ Emploi.



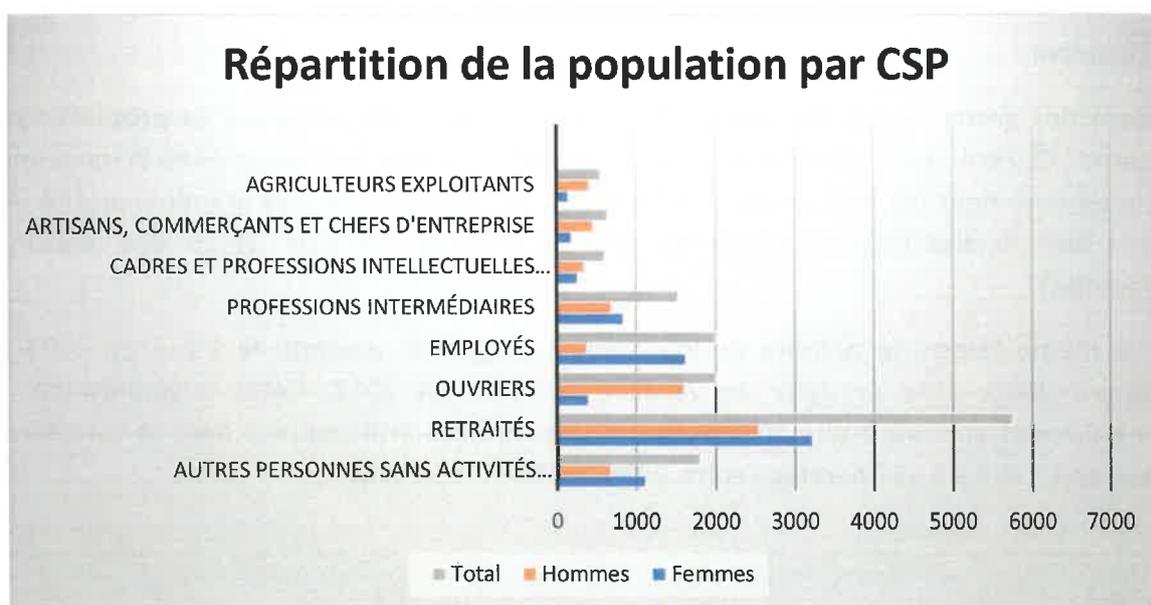
II.1 : Répartition des établissements selon le secteur d'activité (graphique).

En 2018, le Béarn des gaves comptait 596 établissements, dont une majorité (75,8%) employant entre 1 et 9 salariés. Le tissu économique du territoire se compose dès lors d'une majorité de TPE/PME, par définition exposées à des problématiques d'innovation et de développement des activités.

Répartition des établissements selon le secteur d'activité



II.2 : Répartition de la population par CSP (graphique).



II.3 : Place de l'agriculture.



L'agriculture reste aujourd'hui une activité économique majeure du territoire. Principalement le fait de petites exploitations sans salariés, le secteur agricole représentait tout de même 600 emplois en 2014. Les productions sont majoritairement tournées vers la culture céréalières (maïs, un peu de soja et de colza) et l'élevage (principalement de bovins ou de palmipèdes).

Le constat réalisé par les élus est toutefois celui d'une disparition à moyen voire court terme de la plupart des exploitations, faute de repreneurs. L'âge souvent avancé des exploitants actuels et les modifications du régime des aides de la PAC (les communes de plaine sont pour la plupart classées en zone favorisées et les agriculteurs ne perçoivent que peu d'aides) vont dans le sens d'une confirmation de ce constat.

II.4 : Taux de chômage.

Le taux de chômage (au sens du recensement) s'établissait en 2017 à 11,4% de la population active, soit un taux légèrement inférieur par rapport à la moyenne départementale (12%), mais en augmentation par rapport à 2007 et 2012. Le chômage touche plus sévèrement les femmes (13,4%) que les hommes (9,5%).

II.5 : Revenu médian.

Sur le territoire du Béarn des gaves, le revenu médian s'établit à 20 350€ par an, et ne sont imposables que 42,6% des ménages. Le taux de pauvreté est de 14,6%.

II.6 : Tendances observées.

Il est toutefois intéressant de constater que le nombre d'entreprises créées par an est reparti à la hausse, avec 152 nouvelles structures en 2020 (dont 125 entreprises individuelles) après une période de baisse en 2014 et 2017, signe d'une redynamisation de l'économie locale.

III/ Tourisme.

III.1 : Organisation de la compétence tourisme.

Le Béarn des gaves, de par son histoire riche et son cadre naturel préservé, est un espace à fort potentiel touristique.

Conscient de cette force, le conseil communautaire a voté en 2017 le passage de l'Office de Tourisme du Béarn des gaves au statut d'établissement public industriel et commercial (EPIC), permettant une meilleure articulation entre les orientations données par les élus de la commission compétente et les actions concrètes de l'OT.



III.2 : Pôles touristiques de la CCBG (Gurs, Laàs, Navarrenx, Salies, Sauveterre).

Les principaux pôles touristiques de la CCBG sont au nombre de 5 :

- Gurs, où se trouve l'un des lieux de mémoire de la déportation en France : le camp de Gurs, où furent internés des réfugiés républicains espagnols après la Guerre d'Espagne, puis des « indésirables » des régimes nazis et de la collaboration.
- Laàs, qui accueille notamment le Château de Laàs, le Musée Serbat et une chapelle romane (dite « Saint-Barthélemy »).
- Navarrenx, Plus Beau Village de France et une des premières cités bastionnées de France, ville-étape de la Voie du Puy (principal chemin français pour la route de Saint-Jacques-de-Compostelle) et capitale du saumon.
- Salies-de-Béarn, ville célèbre pour sa production de sel (utilisé pour la salaison du jambon de Bayonne) et pour ses eaux thermales (dont le développement est à mettre au crédit de Jean-Brice de Coustalé, médecin de Napoléon III).
- Sauveterre-de-Béarn, classée « Petite Cité de Caractère », qui possède de nombreux monuments classés (Pont de la Légende, Tour Montréal, église Saint-André).

III.3 : Valorisation du « petit patrimoine » communal.

Outre ces points conséquents, le patrimoine touristique du Béarn des gaves s'appuie également sur la valorisation du petit patrimoine bâti des communes, par exemple la Porte du Sel de Castetbon, le relais Porthos à Ogenne-Camptort, les lavoirs présents dans de nombreux villages ou encore l'église du XI^{ème} siècle de Gestas.

III.4 : Réseau de chemins de randonnée piétonne, cyclable et équestre.

En addition à ce patrimoine bâti conséquent, le Béarn des gaves est traversé de nombreuses voies et chemins de randonnées (par exemple la Voie Verte), qui offrent la possibilité de développer des activités de randonnée, de cyclotourisme, ou encore de balades équestres. Le territoire est également traversé par l'Euro Vélo 3 (Scandibérique) ainsi que la route équestre du Chemin des Mousquetaires (de Lupiac à Saint-Jean-de-Luz).

Les activités nautiques et aquatiques sont également à l'honneur dans le territoire, avec une possibilité d'attraction très forte pour les pêcheurs et amateurs de sensations, grâce à des activités privées (rafting, paddle, baignade, ...) ou publiques (coins de pêches, Fête du Saumon de Navarrenx, ...).

III.5 : Capacité et qualification de l'hébergement.

Selon les indicateurs de l'INSEE, le territoire de la Communauté de communes comporte à l'heure actuelle 10 hôtels et 5 campings. Ces structures permettent d'obtenir une capacité d'accueil de 161 chambres et 365 emplacements, auxquels il faut rajouter les nombreux gîtes et maisons d'hôtes qui se développent. Profitant de la reprise des activités touristiques



après la crise sanitaire, les élus du territoire s'attendent à une augmentation du nombre de ces hébergements privés. Il est à noter toutefois la nécessité de mener un travail de qualification de l'offre et d'accompagnement des acteurs vers une montée en gamme des établissements existants.

IV/ Mobilités.

IV.1 : Utilisation majoritaire de la voiture.

L'offre en matière de mobilités douces est aujourd'hui un des principaux points d'action du territoire. En 2017, 44,6% des ménages possédaient une voiture, et 47,1% en possédaient deux ou plus (soit un total de 91,7% des ménages équipés en automobile individuelle).

Ces déplacements au sein de la CCBG et vers les polarités extérieures, marqués par une très forte utilisation du véhicule personnel, permettent notamment d'identifier les besoins suivants :

- Privilégier un transport à la demande « zonal »,
- Développer l'utilisation du vélo auprès des habitants, des entreprises et des touristes,
- Accompagner le covoiturage.

Les trois communes qui font centralité en Béarn des gaves souhaitent, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », s'engager dans une réflexion relative à une mobilité douce complémentaire (réflexion en cours sur la question du « dernier kilomètre », cheminement piétonnier, pistes cyclables liant les quartiers, etc.).

IV.2 : Réflexion sur l'itinérance.

De manière globale sur le territoire, un travail de réflexion est aujourd'hui en cours au niveau de la CCBG afin de mettre en place un plan général sur l'itinérance, regroupant PLR et politiques en matière de pistes cyclables et équestres. L'importance de cette réflexion vient de la volonté des élus de développer les mobilités douces, à la fois comme atout touristique, mais également comme outil de loisirs et d'amélioration du cadre de vie et des déplacements quotidiens pour les habitants.

IV.3 : Réflexion du Pays de Béarn sur le sujet.

Après un débat des élus de la Communauté de communes du Béarn des gaves, l'organisation de la mobilité sur le territoire a finalement été confiée au Pôle Métropolitain du Pays de Béarn. Cet échelon paraît permettre une mutualisation des moyens et des services tout en assurant une gestion de proximité. Au niveau de la CCBG, les projets envisagés portent tout



d'abord sur un service de Transport à la Demande, organisé en fonction de critères de saisonnalité pour toucher un public large ; le développement des mobilités douces, avec un service de location longue durée de vélos, et l'installation des équipements afférents ; et la dynamisation du covoiturage grâce à l'aménagement d'aires dédiées sécurisées.

Les lignes régulières dépassant le périmètre local et départemental resteraient de la compétence de la région.

En l'état actuel des réflexions, ces services seraient assurés par le syndicat Pau Béarn Mobilités, qui s'agrandirait pour intégrer l'ensemble des EPCI béarnais dans un projet global. Ces actions de mobilité visent à être développées au cours de l'année 2022 pour une mise en service opérationnelle en 2023 par les services du syndicat Mobilité auxquels la CCBG pourrait donc déléguer cette compétence.

V/ Santé.

V.1 : État des lieux issu du CLS et du dossier PVD.

	CCBG*
Médecins généralistes	17
Chirurgiens-dentistes	13
Infirmiers	40
Kinés	27
Ophtalmologiste	0
Cardiologue	1
Autres *	3

Laboratoires d'analyses de biologie médicale	1
---	---

* Source : Annuaire professionnel Ameli et Pages jaunes 2020

Si le nombre de professionnels de santé sur le territoire reste relativement stable, il est toutefois constaté un vieillissement de cette population, faisant craindre une désertification médicale à moyen et long terme.



Projet de territoire.

Introduction : Quel territoire pour 2026 ?

L'objet du projet de territoire est la construction d'une vision collective et le développement d'une ambition, permettant de se projeter dans les années à venir et d'établir les axes de l'action publique à conduire jusqu'à la fin du mandat.

La question est donc : à l'aune de grands changements provoqués par la crise sanitaire qui frappe notre pays depuis février 2020, en matière d'habitudes, de vie collective et d'attentes, quelle est la vision des élus pour le futur du Béarn des gaves ?

La volonté des collectivités du Béarn des gaves, communes et intercommunalité, est de mener une action forte, ambitieuse, intégrant les enjeux environnementaux de manière transversale dans les politiques publiques, et favorisant un développement local, maîtrisé, préservant le patrimoine naturel et la ruralité.

I/ Créer les conditions d'un territoire d'accueil par des services à la population de qualité.

A/ L'intégration et la cohésion des habitants

A.1 : Enjeu -> Offrir à la population locale (nouvelle et « traditionnelle ») comme touristique, un cadre de vie préservé et des services de qualité.

Le Béarn des gaves connaît actuellement un phénomène important de renouvellement des populations. De nouveaux habitants viennent s'installer sur le territoire, amenant de nouvelles pratiques, mais aussi de nouvelles visions. Parallèlement à ce mouvement, les maires ressentent l'inquiétude des habitants, soucieux de protéger notre mode de vie, rural et apaisé.

A.2 : Objectif -> Satisfaire les attentes des nouveaux habitants sans sacrifier la ruralité.

Dès lors, les élus du Béarn des gaves, conscients de la nécessité de prendre en compte les attentes et les demandes des nouveaux habitants comme de ceux déjà présents, veulent réussir l'intégration et la cohabitation de chacun, grâce à des politiques volontaristes et ambitieuses de création et de réparation du lien social municipal, fortement abîmé par la crise sanitaire.



A.3 : Action -> Aménagements des places, salles communales, action jeunesse et itinérance.

Pour cela, plusieurs communes fondent leurs politiques sur des pôles de vie dans le village : places publiques, maisons pour tous, salles multi-activités, ... Les communes, comme la CCBG sont également engagées dans des actions visant à favoriser les échanges et les rencontres, grâce à des équipements comme les piscines, les accueils de loisirs, les installations sportives, qui permettent de faire vivre un esprit de Communauté entre les habitants.

Tous ces équipements participent à la dynamique des événements humains du territoire, journées citoyennes, associations, clubs sportifs, fêtes de villages, ... qui font la marque du bien-vivre dans le territoire.

B/ La prise en compte des problématiques de vieillesse.

B.1 : Enjeu -> Prendre en compte le vieillissement de la population.

Confrontée comme la majorité des territoires du département à un vieillissement de sa population, la CCBG et les communes se saisissent de ce constat, afin de l'intégrer dans l'action publique et de développer une politique bienveillante vis-à-vis des aînés.

B.2 : Objectif -> Favoriser le maintien à domicile et faciliter la vie quotidienne des personnes âgées.

La finalité des actions menées pour les personnes âgées est le maintien à domicile aussi longtemps qu'il est possible, ainsi que la persistance du lien social et des opportunités de socialisation. Lorsque ce maintien n'est pas possible, les acteurs publics accompagnent de nombreux projets et partenariats visant à accueillir les personnes âgées dépendantes ou souffrantes.

B.3 : Action -> Construction de logements adaptés, transports en communs, portage de repas.

La CCBG soutient pour cela des actions menées par des opérateurs extérieurs, notamment le portage de repas à domicile du CCAS de Salies-de-Béarn et de l'association « Bien-vivre », pour lesquels la CCBG a financé un véhicule adapté. Le maillage associatif, indispensable à la continuité du lien social et aux échanges intergénérationnels fait également l'objet des attentions de la CCBG et des communes, au travers de subventions, de mise à disposition de salles et d'entretien des équipements et espaces publics.



Plusieurs communes sont également impliquées dans des projets de logements adaptés pour les personnes âgées, ou de mise en place de solutions de déplacement vers les marchés de plein vent et les événements festifs.

C/ Renforcer l'attractivité du territoire.

C.1 : Enjeu -> Avoir un territoire attractif pour le maintien et la venue des populations.

La grande qualité du cadre de vie est un des plus forts atouts du territoire Béarn des gaves. Vecteur d'installation et de maintien des populations sur le territoire, cette attractivité est à renforcer par l'action publique dans le territoire, avec un enjeu de maîtrise, s'agissant d'une ambition qui s'accompagne de problématiques de gestion de l'espace et des réseaux.

C.2 : Objectif -> Maintenir la population (jeunes et actifs) et accueillir de nouveaux habitants par la mise en œuvre d'action et de services innovants et durables.

Forts d'une politique de services de grande qualité, les élus du Béarn des gaves veulent faire venir dans le territoire une population d'actifs, de jeunes, de familles, et de jeunes retraités, dans l'optique de renforcer le dynamisme actuel par l'apport de nouveaux projets et de personnes susceptibles de s'investir personnellement dans la vie locale.

C.3 : Action -> Mise en place de liaisons piétonnes, PVD, tarification incitative, défense incendie, réseaux collectifs ...

Pour accompagner et perpétuer la dynamique actuelle d'augmentation de la population et de forte attractivité du territoire pour les installations de familles actives et de jeunes retraités, les élus du territoire, aussi bien municipaux que communautaires, mettent en place nombre de projets, allant du développement des liaisons douces (voies piétonnes et cyclables), à la généralisation de la redevance incitative (qui s'accompagne de politiques de tri et de prévention des déchets très fortes), jusqu'à la sécurisation des constructions grâce aux réseaux de défense incendie et d'assainissement.

Les communes sont également très investies dans la pérennisation et le développement des nombreuses écoles du territoire, soucieuses d'un confort et d'une qualité d'apprentissage toujours meilleure pour les enfants. Enfin, pour prendre en compte les contraintes de garde d'enfants, la CCBG et les communes développent une politique ambitieuse en faveur de la petite-enfance et de l'enfance, avec la poursuite de l'engagement communautaire sur cette compétence, pour un maillage de ces services en proximité, sur l'ensemble du périmètre de la CCBG.

II/ Favoriser un développement économique entre tradition et innovation.



Le développement économique demeure un enjeu fort de l'action publique impulsé sur le territoire avant la création de la CCBG par les trois EPCI d'origine et considérablement renforcé depuis et s'avérant un enjeu majeur pour la collectivité.

A/ Soutien à l'innovation locale.

A.1 : Enjeu -> Devenir un territoire économique attractif et engagé dans les nouvelles mutations de l'économie.

Pour faire face aux mutations de l'économie productive et de l'économie présentielle, et mieux résister aux pressions des bassins d'emploi à proximité, le Béarn des gaves entend devenir un territoire d'attraction et d'innovation pour l'économie.

A.2 : Objectif -> Accompagner les entreprises dans leur création et leurs mutations.

Au titre de sa compétence économique, la CCBG met en œuvre une politique de soutien à l'innovation, et accompagne les entreprises et les porteurs de projet dans les processus de création et de mutation de leurs activités.

A.3 : Action -> Développement du pôle d'animation économique La Station, place de marché numérique eMercat, soutien à l'immobilier d'entreprise, projet d'hôtel d'entreprise La Halle de la Station, ...

La Communauté de communes a ainsi mis en place le pôle de développement économique La Station, pépinière d'entreprises et espace d'accompagnement des entrepreneurs. Ce complexe s'agrandira prochainement avec la construction d'un hôtel d'entreprise, la Halle de la Station, accueillant les structures en développement ainsi que de nouveaux espaces de *coworking* et de production, disponibles à la location pour les porteurs de projet du territoire.

La CCBG s'est également dotée de plusieurs outils, notamment un règlement d'intervention lui permettant d'aider au financement d'équipements pour les entreprises, ainsi qu'une plateforme de commerce en ligne, eMercat, dont l'objectif est de mettre en relation les producteurs et commerçants du territoire avec les acheteurs.

B/ Structuration des filières agricoles.



B.1 : Enjeu -> Soutenir l'agriculture, moteur et liant économique et culturel du territoire.

A la fois moteur économique et liant territorial, le déclin progressif de l'agriculture pose des problèmes de plus en plus pressants, en matière d'utilisation des sols et de cohésion des villages.

B.2 : Objectif -> Accompagner la structuration des filières agricoles.

La structuration des filières agricoles vise donc à permettre le maintien des agriculteurs déjà en exploitation et à rendre plus attractif le métier, encourageant la reprise et les nouvelles installations sur le territoire.

B.3 : Action -> développement de circuits courts, des filières directes (agriculteurs-restaurateurs), aide à la reprise, industrie du méthane, ...

La stratégie économique de la CCBG a ainsi désigné des axes prioritaires et des actions possibles, pour soutenir l'agriculture sur le territoire. Dans les communes, les remembrements successifs et les cartes communales ont fait la part belle aux terrains agricoles, sanctuarisant de vastes espaces de champs productifs et de pâturages. En lien avec la Chambre d'Agriculture et le Département, la CCBG intervient également pour aider la reprise des exploitations par des jeunes agriculteurs et faciliter leur installation sur le territoire. Enfin, le territoire compte de nombreuses CUMA, ainsi qu'une unité de méthanisation sur la commune de Préchacq-Navarrenx.

La CCBG et les communes souhaitent également s'investir pour la mise en place de circuits courts, et la mise en relation des agriculteurs avec les professionnels de la restauration, notamment par le biais du label « Assiette de Pays » délivré par l'Office du Tourisme, et le soutien aux marchés de plein vent.

C/ Renforcement des productions de qualité et organisation des filières agricoles.

C.1 : Enjeu -> Faire rayonner le territoire à travers ses produits d'exception et participer au maintien de l'activité agricole.

A la croisée des intérêts agricoles et touristiques du territoire, les produits phares du territoire permettent de soutenir à la fois les actions en matière de notoriété du Béarn des gaves, et la politique de soutien aux filières agricoles.

C.2 : Objectif -> Soutenir la démarche d'identification des produits phares de la CCBG.



Le soutien et la création de mouvements d'identification et de reconnaissance de ces produits se sont donc imposés comme une évidence pour les élus, d'autant qu'ils participent à la formation d'une identité et d'une notoriété régionale et nationale pour le territoire.

C.3 : Action -> Maison de la Blonde, soutien à la Fête du Sel, Foire de la Blonde.

En dehors des kiwis de l'Adour, qui disposent de la double reconnaissance AOP et Label Rouge (mais sont plus identifiés au département des Landes), le territoire du Béarn des gaves est le berceau de deux productions reconnues : le Sel de Salies-de-Béarn, et la race bovine de la Blonde d'Aquitaine.

Le Sel de Salies (reconnu par une IGP) est mis en avant par la promotion de la Ville de Salies et de l'Office de Tourisme du Béarn des gaves. La filière est structurée, reposant sur une association historique avec le Jambon de Bayonne et des évènements tels que la Fête du Sel.

La Blonde d'Aquitaine est une filière en cours de structuration autour de l'organisme de sélection Blond et de la marque Blond'Aqui, en partenariat avec la CCBG et la Chambre d'Agriculture 64. Cette filière disposera à partir de 2023 d'un espace physique dédié, la Maison de la Blonde d'Aquitaine, ainsi que d'un réseau de partenaires et de relais : fermes, offices de tourisme, professionnels du tourisme et de bouche, écoles, centres de formations, ...

III/ Créer les conditions d'une destination de tourisme durable.

A/ Structuration des acteurs de la filière touristique.

A.1 : Enjeu -> Pouvoir appuyer l'action touristique de la CCBG sur un réseau de (semi-) professionnels.

Dans le cadre de la définition de sa stratégie touristique, la CCBG a mis en évidence la nécessité de structurer les acteurs du tourisme dans le territoire, afin de pouvoir appuyer l'action touristique institutionnelle sur un réseau de professionnels et semi-professionnels.

A.2 : Objectif -> Permettre le développement de l'offre touristique.

Cette structuration est d'autant plus pertinente que la crise sanitaire a accéléré les transformations des attentes en matière de tourisme, soulignant le besoin de montée en qualité des acteurs, professionnels et institutionnels, du tourisme en Béarn des gaves.



A.3 : Action -> gestion de l'OT, requalification de l'hébergement, soutien aux associations, ...

Le passage du statut de l'Office de Tourisme du régime associatif à un EPIC en 2017 marquait la volonté des élus de développer une politique touristique plus ambitieuse, et de provoquer une montée en gamme de l'action de promotion sur le territoire, grâce notamment à l'accueil du public dans de nouveaux locaux à Salies-de-Béarn et à une réflexion sur l'information itinérante.

La CCBG et les communes participent également de manière directe à ce renforcement, en aidant à la requalification des hébergements, au titre du règlement d'intervention immobilier pour la CCBG. Le rôle des associations est également primordial en termes d'animation, et représente un volume d'actions et d'aides conséquents pour les collectivités (aides, mises à dispositions, ...).

B/ Valorisation du potentiel touristique.

B.1 : Enjeu -> Développer le tourisme en agissant sur les atouts du territoire.

Le territoire du Béarn des gaves dispose d'un potentiel touristique particulièrement important, reposant sur un patrimoine bâti d'exception et des potentialités remarquables en matière d'activités naturelles.

B.2 : Objectif -> Faire augmenter la fréquentation touristique.

Axant une partie de son développement sur le tourisme, le Béarn des gaves doit devenir un territoire attractif, répondant aux attentes de divers publics cibles et attirant une fréquentation importante tout en préservant les équilibres.

B.3 : Action -> mise en avant du patrimoine, réflexion sur l'itinérance, protection des zones naturelles.

Les actions de valorisation du patrimoine sont nombreuses dans les communes membres de la CCBG. Que l'on parle de grands ensembles comme les monuments historiques classés de Sauveterre ou de bâtis moins imposants, chaque commune possède un patrimoine à valoriser dans le cadre d'un développement touristique plus ou moins important. Pour accéder à ce patrimoine dans un cadre apaisé et non-polluant, des études sont en cours quant à la mise en place d'un plan sur l'itinérance, regroupant PLR et plan vélo, permettant aux communes et à la CCBG de mettre en place un réseau de chemins piétons, cyclables et équestres reliant les communes entre elles mais également les commerces de proximité et les services.



Forte de son cadre naturel préservé, la CCBG est également investie en matière de pêche, pour favoriser le retour des saumons dans les gaves, le développement de coins pêche et d'activités nautiques (aménagement des berges, rafting, ...), tout en sensibilisant les usagers sur l'équilibre écologique du milieu aquatique.

Enfin, dans l'optique de valoriser encore davantage son patrimoine bâti (les Thermes et l'Hôtel de France et d'Angleterre) et naturel (les eaux thermales), la ville de Salies-de-Béarn, soutenue par la CCBG, est en négociations avec le groupe France Thermes, qui porte un ambitieux projet s'appuyant sur la dynamique existante de la commune pour en renforcer l'attractivité touristique, par la rénovation des thermes et de plusieurs hébergements touristiques.

C/ Création d'une image Béarn des gaves.

C.1 : Enjeu -> Créer une identité Béarn des gaves.

A la croisée des zones d'influence de quatre territoires bien identifiés (Landes, Pays Basque, stations des Pyrénées et agglomération paloise), la CCBG doit construire une identité distincte « Béarn des gaves » pour permettre une meilleure identification du territoire.

C.2 : Objectif -> Mettre en avant le territoire et son développement raisonné.

Mettre en avant le territoire et ses atouts permet ainsi de resserrer les liens entre tous les acteurs du territoire, habitants, professionnels, institutions, communes, pour un développement collectif raisonné.

C.3 : Action -> stratégie touristique, coopération à l'échelle du Béarn (Gurs) et du département (AADT).

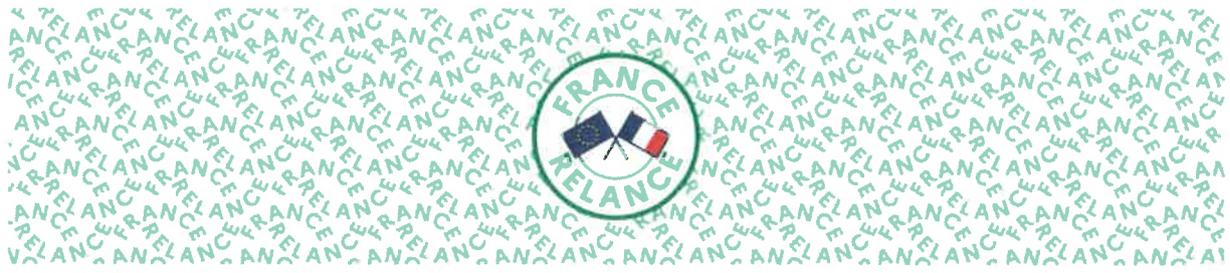
Pour la constitution et le dynamisme de cette identité, le territoire peut compter sur l'investissement de ses collectivités et des habitants. Par la valorisation de l'identité béarnaise d'abord, grâce à des associations comme le Cercle Historique de l'Arribère, Los Chancaires ou l'Orphéon de Salies-de-Béarn, ainsi que des partenariats avec le Pays de Béarn (par exemple pour le projet du camp de Gurs) et l'AADT 64.

Conclusion : Un territoire apaisé pour un développement tourné vers le local et la qualité de vie.

Les élus du Béarn des gaves, conscients de leurs forces et lucides sur leurs faiblesses, font le choix d'un territoire apaisé, et d'un développement axé sur la ruralité et le bien-vivre.



Ils s'appuient pour cela sur des politiques qui se veulent ambitieuses, et qui intègrent la transition écologique et la protection de l'environnement de manière transversale, afin de préserver ce qui existe déjà et de préparer ce qui existera demain.



Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

1 Stratégie de transition écologique

Action prioritaire n°1 : Création d'une voie piétonne et cyclable reliant quartier du stade et centre-bourg de la commune de Lahontan – *Indicateurs de réussite : augmentation de la fréquentation des chemins piétons, cyclables et équestres, baisse des émissions polluantes liées aux déplacements du quotidien et du « dernier kilomètre ».*

Action prioritaire n°2 : Réhabilitation d'anciennes usines comprenant un volet de dépollution (amiante) et de production d'énergies renouvelables visant une conversion en lieu de manifestations culturelles et sociales à Sauveterre-de-Béarn – *Indicateur de réussite : production d'énergie renouvelable – taux de fréquentation du site – Maintien et Développement du tissu associatif.*

Action prioritaire n° 3 : Réhabilitation énergétique de la Maison pour Tous de la commune de Bugnein et développement inter associatif– *Indicateurs de réussite : amélioration de l'isolation thermique, désamiantage, réduction des coûts en énergie, augmentation de la fréquentation par les particuliers, associations et partenaires institutionnels.*

2 Stratégie de développement économique

Action prioritaire n°1 : Création du tiers-lieu économique La Halle de la Station à Sauveterre-de-Béarn – *Indicateurs de réussite : utilisation des solutions d'hébergement en locatif par de jeunes entreprises, création d'emplois et développement d'une culture de l'entrepreneuriat productif.*

Action prioritaire n°2 : Création de la Maison de la Blonde d'Aquitaine, à Sauveterre-de-Béarn – *Indicateurs de réussite : montée en compétence des acteurs de la filière, création de valeur ajoutée sur la production, développement de nouveaux marchés.*



Action prioritaire n° 3 : Aménagement de locaux pour l'Office de tourisme du Béarn des Gaves, à Salies-de-Béarn – *Indicateurs de réussite : augmentation de la fréquentation des visiteurs, augmentation de la participation des socio-professionnels, développement du CA*

3 Stratégie de cohésion du territoire

Action prioritaire n°1 : Création d'un sentier piétonnier entre Méritein et Navarrenx comme liaison de promenade et accès aux commerces de proximité – *Indicateurs de réussite : augmentation de la fréquentation des chemins piétons, baisse des émissions polluantes liées aux déplacements du quotidien et du « dernier kilomètre ».*

Action prioritaire n°2 : Réaménagement des places de la commune de Sauveterre – *Indicateurs de réussite : redynamisation du centre-bourg, développement du marché hebdomadaire, meilleur cadre pour les manifestations tels que la Foire de la Blonde d'Aquitaine.*

Action prioritaire n° 3 : Aménagement du centre-bourg de Labastide-Villefranche pour la création d'un espace public de vie commune – *Indicateurs de réussite : redynamisation du centre-bourg, développement des services proposés, développement des manifestations et accueil de populations*



Annexe 3 – Annexe financière

Avenant de financement annuel

Contrat territorial de relance et de transition écologique

ENTRE

Le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par Mme la sous-préfète d'Oloron Sainte Marie d'une part,

ET

La Communauté de communes du Béarn des gaves représentée par son Président Jean Labour d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule

Les contrats territoriaux de relance et transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique, et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par la Communauté de communes du Béarn des gaves.

La présente annexe financière 2021 liste les actions à engager pour l'année en cours,

VU le contrat territorial de relance et de transition écologique signé le 13 septembre 2021 avec la Communauté de communes du Béarn des gaves,

LISTE DES PROJETS FINANCES EN 2021 SUR LE PERIMETRE DE LA CCBG

BENEFICIAIRES	OPERATIONS	SUBVENTION ACCORDEE	Type dispositif
ABITAIN	Mise en accessibilité de la mairie et la salle des fêtes	2 586,10	DETR 2021
ANDREIN	Rénovation du clocher de l'église	5 981,20	DETR 2021
ARAUX	Transformation du lavoir en lieu de stockage et local technique	2 624,14	DETR 2021
ARAUX	Réfection du sol et du chauffage de la salle de classe de l'école	4 948,88	DETR 2021
ATHOS-ASPIS	Aménagement du centre bourg	29 213,20	DETR 2021
AUTEVIELLE	Travaux de réhabilitation et mise au normes de l'assainissement collectif	61 606,00	DSIL 2021
BERENX	Remplacement de la toiture de l'église	18 705,33	DETR 2021
CASTAGNEDE	Aménagement du parc de la salle des associations	3 590,00	DETR 2021
COM COM BÉARN DES GAVES	Construction d'un tiers lieu multi-fonctionnel pour les entreprises à la station	465 472,00	DETR 2021
GUINARTHE PARENTIES	Aménagement paysager des espaces publics	40 569,00	DETR 2021
JASSES	Aménagement d'un logement au dessus de la mairie	38 716,00	DSIL RENO ENERG 2021
LAAS	Travaux complémentaires de mise en valeur de l'église	79 200,00	DETR 2021
LAHONTAN	Réfection de la toiture de l'école	27 401,20	DETR 2021
LAY-LAMIDOU	Résilience sanitaire de la place des Pyrénées	10 307,00	DSIL 2021
LAY-LAMIDOU	Travaux complémentaires de rénovation de la salle multi-activités	17 178,00	DSIL RENO ENERG 2021
LEREN	Réhabilitation et extension de la salle communale	51 094,20	DETR 2021
MERITEIN	Réhabilitation du réseau d'assainissement et mise en séparatif eaux pluviales	96 175,00	DSIL 2021
NARP	Réfection de la toiture de l'église et aménagement du cimetière	12 063,81	DETR 2021
NAVARRENX	Création d'une aire de jeux	50 157,58	DETR 2021
NAVARRENX	Programme ADAP 2021	14 552,00	DETR 2021
NAVARRENX	Schéma incendie lot Darralde et chemin des Lauriers	6 280,00	DETR 2021
OGENNE-CAMPTORT	Mise en place de 5 points d'eau incendie	6 650,40	DETR 2021
OSSENX	Remplacement du chauffage dans un logement communal	2 219,59	DETR 2021
RIVEHAUTE	Mise en accessibilité du cimetière et rénovation de l'enceinte	25 939,20	DETR 2021
SALIES-DE-BEARN	Réaménagement du pavillon Saleys	455 834,00	DSIL 2021
SUS	Changement des menuiseries des bâtiments communaux	14 814,80	DETR 2021
		1 543 878,63	



VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat territorial de relance et transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'action au cours de l'année 2021...

ARTICLE 2 : Suivi

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le .././....

La sous-préfète d'Oloron
Sainte Marie

Anna NGUYEN

Le Président de la Communauté de
communes du Béarn des gaves

Communauté de Communes
du Béarn des Gaves

Jean LABOUR



Annexe 4 – Indicateurs de suivi du CRTE

Orientations stratégiques	Nombre d'actions	Indicateurs *	Total des subventions reçues
Stratégie de transition écologique	<u>Créer les conditions d'un territoire d'accueil par des services à la population de qualité :</u>		
	<u>Favoriser un développement économique entre tradition et innovation :</u>		
	<u>Créer les conditions d'une destination de tourisme durable :</u>		
Stratégie de développement économique	<u>Créer les conditions d'un territoire d'accueil par des services à la population de qualité :</u>		
	<u>Favoriser un développement économique entre tradition et innovation :</u>		
	<u>Créer les conditions d'une destination de tourisme durable :</u>		



Stratégie de cohésion du territoire	<u>Créer les conditions d'un territoire d'accueil par des services à la population de qualité :</u>		
	<u>Favoriser un développement économique entre tradition et innovation :</u>		
	<u>Créer les conditions d'une destination de tourisme durable :</u>		

* Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.

Contrat de relance et de transition écologique - Convention d'application

Stratégie de transition écologique

Maitre d'Ouvrage	OPERATIONS	Coût estimatif de travaux	Etat	FEDER	Région	Département	Auto-financement	commentaire
Lahontan	Création d'une voie piétonne et cyclable pour relier le quartier Est (stade) au centre-bourg	300000 €	x			x	x	Pourcentages ou montants non indiqués.
Navarrenx	Aménagement de pistes cyclables et piétonnes	50000 €				20,00%		Développement d'un tourisme itinérant
Sauveterre-de-Béarn	Réaménagement ancien site des usines (phase 1 et 2)	440000 €					264 000,00 €	ANCT (CRTE) : 176 000 € Phase 2 non chiffrée
	Total 1	790000 €	0 €					

Stratégie de développement économique

Maître d'Ouvrage	OPERATIONS	Coût estimatif de travaux	Etat	FEDER	Région	Département	Auto-financement	commentaire
Castetbon	Rénovation/sécurisation Porte du sel	50 000,00 €	40,00%			40,00%	20,00%	1er estimatif dans l'attente d'une étude plus approfondie
CCBG	Création d'un hôtel d'entreprises	1 900 000,00 €	581 840,00 €	150 000,00 €	380 000,00 €	190 000,00 €	598 160,00 €	Programme LEADER
CCBG	Mise en place d'un espace de promotion Blonde d'Aquitaine	1 155 000,00 €						Plan de financement inconnu à ce jour
CCBG	Rénovation bâtiment Office de Tourisme	290 000,00 €	40,00%					Estimation du montant des travaux. Montant mobilisable au titre du NOTT à définir en partenariat avec la
Navarrenx	Mise en son et lumière du Bastion des Contremines	150 000,00 €			22 500,00 €	52 500,00 €	37 500,00 €	DRAC : 22 500 € Fondation du patrimoine : 15 000 €
Sauveterre-de-Béarn	Création d'un parcours patrimonial	60 000,00 €				12 000,00 €	24 000,00 €	ANCT (CRTE) : 24 000 €
	Total 2							
	TOTAL	790000 €						

Stratégie de cohésion du territoire

Maître d'Ouvrage	OPERATIONS	Coût estimatif de travaux	Etat	FEDER	Région	Département	Auto-financement	commentaire
Bastanès	Création d'un espace public multifonction et extension des parvis et boulodrome	85 012,00 €					35,00%	Demande de subvention : 65 %
Bugnein	Réhabilitation de la Maison pour tous	456 291,52 €	40,00%			40,00%		
Labastide-Villefranche	Création d'un espace de vie commune entre la place de la mairie et le complexe scolaire							Aucune estimation des travaux n'est possible à ce jour
Méritein	Création d'un sentier piétonnier entre Méritein et Navarrenx	80 000,00 €					16 000,00 €	Subventions : 64 000 € (provenance non)
Total 3								
TOTAL		790000 €						



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 1 – Transition écologique	
Action n° 1	
COMMUNE DE LAHONTAN	<u>Maître d'ouvrage</u> : Mairie de Lahontan
	<u>Partenaires</u> : entreprises
<u>Description du projet</u> : Sécurisation circulation des piétons. Création d'une voie piétonne et cyclable pour relier le quartier est (stade) au centre bourg.	<u>Coût prévisionnel</u> : Estimé à 300 000 €
	<u>Plan de financement</u> : Etat, Département, fonds propres
	<u>Calendrier de réalisation</u> : A inclure dans planning de travaux d'ex- tension du réseau tout à l'égout en 2023 2020 2021 2022 <u>2023</u> 2024 2025 2026
<u>Indicateurs d'évaluation</u> :	
<ul style="list-style-type: none">- Respect des délais de réalisation- Respect du budget- Collaboration efficace entre tous les acteurs.	



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 1 – Transition écologique	
Action n° 2	
COMMUNE DE NAVARRENX	Maître d'ouvrage : Mairie de Navarrenx Partenaires : Département 64, CCBG
Description du projet : <i>Aménager des pistes cyclables et piétonnes afin de créer du lien entre les villages de la communauté des communes et favoriser un tourisme vert.</i>	Coût prévisionnel : Estimé à 50 000 euros
	Plan de financement : <ul style="list-style-type: none">- Département : 20%- Autres ?- Commune :-
	Calendrier de réalisation : 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026
Indicateurs d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">- Fréquentation des pistes cyclables et piétonnes- Participation au développement d'un tourisme itinérant	



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 2 – Transition écologique	
Action n° 3	
COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-BEARN	<p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Sauveterre-de-Béarn</p> <p><u>Partenaires</u> : Département 64, Ateliers du Territoire FENICS, CAUE 64</p>
<p><u>Description du projet</u> :</p> <p>L'ancien site des usines poursuit son aménagement. Cet espace foncier accueillait le centre industriel de Sauveterre. Après la démolition des usines, le désamiantage, la remise en état des terrains, une première étape permettra la création de la Maison Médicale et l'implantation de 13 pavillons en accession sociale à la propriété. Le reprofilage complet de la rue du Temple et la création de la Maison des Arts seront les éléments de la phase 2.</p> <p>Pour ces hangars, la commune s'oriente vers un aménagement polyvalent au bénéfice du territoire. Voulant témoigner de son histoire, elle souhaite conserver ce bâtiment en répondant aux besoins émergents. Cette étape vise à mettre hors d'eau cette structure de 2000 m², avec désamiantage, renforcement de la charpente métallique, couverture neuve et installation de panneaux solaires. L'étape suivante sera l'aménagement d'une grande salle pouvant recevoir diverses manifestations, expositions, des marchés, en particulier l'AMAP.</p>	<p><u>Coût prévisionnel</u> :</p> <p>Phase 1 : Repérage amiante, étude de consolidation, démontage, désamiantage, pose toiture, pose panneaux solaires, dépenses imprévues. 440 000€</p> <p>Phase 2 : En programmation non chiffrée.</p> <p><u>Plan de financement</u> :</p> <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune : 264 000€ (60%) - CRTE : 176 000€ (40%) <p>Phase 2 : En programmation non chiffrée.</p> <p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Programmation souhaitée : 2021-2022.</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation du site - Production d'énergie renouvelable 	





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 2 – Développement économique	
Action n° 1	
COMMUNE DE CASTETBON	Maître d'ouvrage : Mairie de Castetbon Partenaires : État et Conseil départemental
Description du projet : <p>La « Porte du sel » est une arche médiévale qui enjambe une voie communale et marquait, autrefois, l'entrée du bourg fortifié. Vestige historique de valeur (il n'en existe que trois de ce style dans tout le département), cet ouvrage peu transformé depuis son origine, nécessite une rénovation et une sécurisation pour mettre en valeur ce joyau du patrimoine architectural local.</p> <p>Le projet s'inscrit pleinement dans l'orientation stratégique de « Développement économique - <i>Créer les conditions d'une destination de tourisme durable</i> ».</p>	Coût prévisionnel : <p>Un premier estimatif fait état de 50.000 € d'investissement (pas de dépenses de fonctionnement), en attendant une étude plus approfondie pour déterminer les coûts exacts du projet.</p> Plan de financement : <ul style="list-style-type: none">- Aide de l'État : 40 %- Aide du Conseil départemental : 40 %- Fonds propres : 20 % Calendrier de réalisation : 4 ^{ème} trimestre 2024 : études préalables 1 ^{er} trimestre 2025 : appel d'offre 2 ^e et 3 ^e trimestre 2025 : travaux
Indicateurs d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">- Satisfaction des habitants quant à la mise en valeur du bourg et du petit patrimoine architectural local.- Accroissement de la fréquentation touristique.- Sécurisation renforcée du passage des véhicules et des piétons sous l'ouvrage.	



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 2 – Développement économique	
Action n° 2	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES	<p><u>Maître d'ouvrage</u> : Communauté de communes du Béarn des Gaves.</p> <p><u>Partenaires</u> : Union Européenne, Région, Département, État.</p>
<u>Description du projet</u> :	<p><u>Coût prévisionnel</u> :</p> <p>Estimé à 1 900 000€</p> <p><u>Plan de financement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE – Programme LEADER : 150 000 - Région NA : 380 000 - Département 64 : 190 000 - État (DETR/DSIL) : 581 840 - CCBG : 598 160 <p>Total : 1 900 000.</p> <p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Études préliminaires : 2021. Consultation relative aux travaux : 2021. Démarrage des travaux : 2022.</p>
<p>Création d'un hôtel d'entreprise dans la continuité de la pépinière déjà existante (la Station).</p> <p>Cet aménagement vise à soutenir l'entrepreneuriat, la création et le développement d'activités en proposant des solutions d'hébergement d'entreprises.</p> <p>Par ce projet, la CCBG souhaite se donner les moyens d'accompagner le développement des entreprises dans leur diversité et mixité en intervenant sur tout l'écosystème de travail. Le bâtiment intégrera un espace de stockage, des ateliers, des bureaux, des espaces de réunions ainsi que le FabLab, une halle technique, la Table (espace repas/cuisine partagé) et ajoutera 70 places de parking (dont plusieurs bornes électriques) aux capacités existantes.</p>	
<u>Indicateurs d'évaluation</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des solutions d'hébergement en locatif par de jeunes entreprises. - Création d'emploi. - Développement et accompagnement d'une culture de l'entrepreneuriat productif. 	



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 2 – Développement économique	
Action n° 3	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES	Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Béarn des Gaves. Partenaires : OS Blond, Association Blonde Berceau de Race 64, Chambre d'Agriculture 64.
Description du projet : <p>Dans la continuité des actions de valorisation déjà enclenchées (Fête de la Blonde, Balade en Pays d'Éleveurs, Art Vache, ...), la CCBG et ses partenaires ont souhaité mettre en place un espace de promotion de la Blonde d'Aquitaine. Au-delà de la simple promotion, la Maison de la Blonde a vocation à être un espace de ressources et de formations pour les professionnels de la filière, ainsi qu'un espace d'animation et d'éducation pour les scolaires et les habitants.</p>	Coût prévisionnel : <ul style="list-style-type: none">- Acquisition du bâtiment : 315 000€- Travaux phase 1 : 600 000€- Travaux phase 2 : 240 000€ Total : 1 155 000€ Plan de financement : Inconnu à ce jour. Calendrier de réalisation : <ul style="list-style-type: none">- Études préliminaires : 2021.- Consultation de travaux : 2022.- Démarrage des travaux : 2022.
Indicateurs d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">- Montée en compétence des acteurs de la filière.- Création de valeur ajoutée sur la production.- Développement de nouveaux marchés.	



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 2 - Développement économique	
Action n° 4	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES	<u>Maître d'ouvrage :</u> Communauté de communes du Béarn des Gaves. <u>Partenaires :</u>
<u>Description du projet :</u> Situé dans la maison des parts-prenants, bâtiment historique de l'histoire de Salies-de-Béarn, le nouvel Office de Tourisme vise à améliorer les conditions d'accueil de la population et des touristes en Béarn des Gaves. Les travaux consistent en une rénovation du bâtiment, afin de l'adapter aux exigences du service public et d'améliorer les conditions de travail des agents de l'OT.	<u>Coût prévisionnel :</u> Estimé à 290 000€ <u>Plan de financement :</u> - DETR : 40 % <u>Calendrier de réalisation :</u> - Études préliminaires : 2021. - Démarrage des travaux : 2022.
<u>Indicateurs d'évaluation :</u> <i>Comment la réussite du projet est-elle vérifiée ?</i>	



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 2 – Développement économique	
Action n° 5	
COMMUNE DE NAVARRENX	<u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Navarrenx <u>Partenaires</u> : Département 64, DRAC, Région NA, Fondation du Patrimoine.
<u>Description du projet</u> : <i>Mettre en son et lumière le Bastion des Contremines. Cela permettra d'avoir une plus-value touristique et donc un rayonnement sur le Béarn des Gaves.</i>	<u>Coût prévisionnel</u> : Estimé à 150 000 euros
	<u>Plan de financement</u> : - Département 35% : 52 500 euros - DRAC 15% : 22 500 euros - Région 15% : 22 500 euros - Fondation du patrimoine 10% : 15 000 euros - Commune : 37 500 euros
	<u>Calendrier de réalisation</u> : Travaux prévus en 2026
<u>Indicateurs d'évaluation</u> :	
<ul style="list-style-type: none">- Hausse de la fréquentation touristique du Bastion- Organisation d'événements culturels en son et lumière	



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 2 – Développement économique	
Action n° 6	
COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-BEARN	<p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Sauveterre-de-Béarn.</p> <p><u>Partenaires</u> : Département 64 ; Ateliers du Territoire FENICS ; Association des Amis du Vieux Sauveterre</p>
<p><u>Description du projet</u> :</p> <p>Création d'un Parcours patrimonial. Dotée d'un riche patrimoine architectural et floral, la commune souhaite poursuivre la mise en valeur de ses sites au bénéfice de la population, des touristes, mais également des scolaires par des visites de fin d'année. A ce titre, dans le prolongement des participations collectives de l'opération FENICS et des techniciens de territoire, la volonté de disposer d'espaces de promenade s'est imposée.</p> <p>Les objectifs sont donc de baliser plusieurs itinéraires, de différentes difficultés, offrant la découverte de nos espaces verts remarquables (Ile de la Glère ; Berges du Gave ; Points de vue stratégiques) et des monuments historiques (château Gaston Phoebus ; Tour Montréal : Pont de la Légende : Remparts ; Église St-André). Les retours des marcheurs ont également amené à l'intégration d'aménagements de remise en forme.</p> <p>Une communication externe intégrera cette démarche avec l'office de tourisme intercantonal.</p>	<p><u>Coût prévisionnel</u> :</p> <p>Détermination des différents parcours, ouverture des sentiers ; création de fiches pédagogiques sur la faune, la flore ainsi que les monuments ; aménagement pour reprise de souffle ; aménagement de 12 éléments du type « arbre à grimper, barres parallèles, tables d'abdominaux, ... » ; documents de communication : 60 000€.</p> <p><u>Plan de financement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune : 24 000€ (40%) - Département : 12 000€ (20%) - CRTE : 24 000€ (40%) <p>Total : 60 000€</p> <p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Livraison : 2022.</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du parcours patrimonial. 	



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



Communauté de Communes du Béarn des Gaves
Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n°2 - Cohésion du Territoire	
Action n°7	
COMMUNE DE BASTANES	<p><u>Maître d'ouvrage</u> : Mairie de Bastanès</p> <p><u>Partenaire</u> : CCBG</p>
<p><u>Description du projet</u> :</p> <p>Dans la continuité de la réalisation d'un lotissement et dans un objectif d'intégration de nouveaux habitants, la commune souhaite aménager et valoriser l'espace public par la redéfinition du parvis, l'étendant pour aménager une place publique accueillant des activités de loisirs. Ce projet poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécuriser les cheminements piétonniers et favoriser les mobilités douces - créer un lieu de rencontre, intergénérationnel pour les habitants - favoriser l'intégration des nouvelles populations. <p>La commune souhaite accentuer l'effet place de village aux abords de la mairie et ainsi recentrer celle-ci par rapport au village.</p> <p>La création d'un espace public multifonctions, l'extension du parvis et boulodrome en face de la mairie permettront de dynamiser les échanges intergénérationnels et de mieux intégrer les habitants du futur lotissement communal se trouvant à proximité.</p> <p>Elle permettra aux associations locales du Béarn des Gaves de disposer d'un espace pour l'organisation d'évènements dépassant le périmètre communal.</p> <p>Le projet s'inscrit pleinement dans l'orientation stratégique de « cohésion du territoire » - <i>Créer les conditions d'un territoire d'accueil par des services à la population de qualité</i> ».</p>	<p><u>Coût prévisionnel</u> : 85 012 € HT</p> <p>Travaux préparat°/démolit° de surface et terrassements..... 5 295.00 Tranchées, réseaux divers..... 8 100.00 Revêtement de voirie..... 57 600.00 Aménagement paysager..... 6 600.00 Signalisation verticale & horiz. 750.00 Étude/maîtrise d'œuvre..... 6 667.00</p> <p><u>Plan de financement</u> :</p> <p>Dde subvention : 65 % Autofinancement : 35 %</p> <p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>2021 : étude projet-début trav. fin 21 2022 : travaux</p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations proposées - Fréquentation des équipements de loisirs et des animations - Intégration des habitants du lotissement dans la vie communale 	





Communauté de Communes du Béarn des Gaves
Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 3 – Cohésion du territoire	
Action n° 1	
COMMUNE DE BUGNEIN	Maître d'ouvrage : Mairie de Bugnein
<u>Description du projet :</u>	Partenaires : Etat – Département -
Réhabilitation de la Maison pour Tous :	Coût prévisionnel : 456 291.52 € HT
Véritable lieu de vie des habitants de Bugnein et du canton (Fêtes locales, Ludothèque TIP TAP, Réunions CHAR, IFOCAP ADOUR, CUMA, Club des aînés, Gym de loisirs, ...), située entre le bourg et les hameaux, la Maison pour Tous nécessite divers travaux de réhabilitation afin de répondre au mieux aux normes en vigueur :	Investissement :
<ul style="list-style-type: none"> - Environnementales (désamiantage et amélioration thermique) ; - Accessibilité de l'ERP aux personnes handicapées (circulation, WC...) ; - 	Maîtrise d'œuvre, études et bureaux de contrôle : 56 780,57
Elle nécessite également :	Assurances dommages-ouvrages : 5 630,70
<ul style="list-style-type: none"> - Une installation électrique économe intérieure et extérieure ainsi qu'une connectique pouvant permettre la tenue de réunion pour la CCBG, les syndicats de communes comme professionnels, les unions commerciales... ; - Un réaménagement intérieur favorisant une meilleure utilisation des usagers. 	Taxe PVR : 3 500, 00
Le projet s'inscrit pleinement dans l'orientation stratégique de « cohésion du territoire » - Créer les conditions d'un territoire d'accueil par des services à la population de qualité ».	Viabilisation : 15 000, 00
	Désamiantage : 35 000, 00
	Travaux bâtiment : 340 380, 25
<u>Indicateurs d'évaluation :</u>	Plan de financement :
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des coûts d'énergie ; - Augmentation de la fréquentation de la salle tout public - Valorisation d'un espace de vie inter-associative et sociale 	CD64 : 40% = Euros
	DETR : 40% = Euros
	Calendrier de réalisation :
	4 ^{ème} trimestre 2021 : Etudes préalables
	1 ^{er} trimestre 2022 : Appel d'offre
	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2022 : Travaux
	Détailler ici les différentes étapes du projet (appel d'offre, étude préalable, échéances prévues).



Communauté de Communes du Béarn des Gaves

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Orientation stratégique n° 3 – Cohésion du Territoire	
Action n° 2	
COMMUNE DE LABASTIDE-VILLEFRANCHE	<p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Labastide-Villefranche.</p> <p><u>Partenaires</u> : Bureau d'étude et organismes financeurs (département, région, ...).</p>
<p><u>Description du projet</u> :</p> <p>Bénéficiaire d'une forte attractivité de population depuis quelques mois, la commune de Labastide-Villefranche souhaite porter un projet d'envergure pour la transformation du bourg, créant un véritable espace de vie commune sur l'axe entre la place de la mairie (où se trouve la boulangerie) et le complexe scolaire.</p> <p>1 – Réfection de la rue principale et aménagement de la place de la mairie (notamment en séparant les réseaux EU/EP)</p> <p>2 – Harmonisation et réorganisation des bâtiments de l'école (classes, salle de sieste, cantine) ainsi que des bâtiments adjacents (deux logements communaux, foyer rural).</p> <p>3 – Création d'un commerce multiservices dans un bâtiment communal jouxtant l'école afin de proposer des services de proximité aux habitants.</p> <p>4 – Ré-évaluer et repositionner la défense extérieure contre l'incendie (DECI).</p>	<p><u>Coût prévisionnel</u> :</p> <p>Aucune estimation n'est possible à ce jour.</p>
	<p><u>Plan de financement</u> :</p> <p>A l'étude en 2021.</p>
	<p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Les premières études devraient avoir lieu en 2022, pour un échelonnement des différentes parties du projet sur 2023, 2024, 2025, 2026, et un achèvement de l'ensemble des travaux en 2026.</p>
	<p>2020 2021 <u>2022</u> <u>2023</u> <u>2024</u> <u>2025</u> <u>2026</u></p>
<p><u>Indicateurs d'évaluation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population au projet. - Satisfaction des habitants. 	

